

## **JUNIOR PROFESSIONNELS PROGRAMME**

### **Guide du "comment imposer" de la DG HR**

Luxembourg, le 21 juin 2018

En 2017, la DG HR invitait les syndicats à une série de réunions pour leur présenter son projet de recrutement d'un certain nombre de stagiaires « blue book » en qualité d'agents contractuels pour les faire ensuite devenir agents temporaires et leur donner directement accès aux concours internes prévus à la Commission. Le projet fut rejeté unanimement par les syndicats.

Au printemps 2018, la DG HR a relancé le dossier et a de nouveau appelé les syndicats à deux réunions-éclair d'information sur un projet, certes modifié, mais en annonçant comme fait accompli que ce projet ne serait pas négocié suivant les accords-cadres avec les organisations syndicales.

Par la suite, la DG HR a présenté son projet à la Commission Paritaire (COPAR), composée de représentants du Comité Central du Personnel et de représentants de l'Administration (mandatés par les services de la Commission).

La position unanime exprimée par les représentants du personnel était claire :

- Même si les Organisations Syndicales reconnaissent que des améliorations ont été apportées par rapport au premier projet (l'ouverture à une catégorie d'agents contractuels pour ne citer que la principale), toute l'opération a été menée en nous mettant 'devant le fait accompli', sans une véritable concertation.

Les demandes exprimées par les Organisations Syndicales étaient

- d'assurer également l'ouverture du schéma aux "jeunes" fonctionnaires AST et aux AC des autres Groupes de Fonction possédant les diplômes nécessaires, trop fréquemment recrutés au rabais ;
- de permettre la participation de la Représentation du Personnel à toutes les phases du processus de sélection pour assurer la transparence du système et éviter le risque – majeur – de népotisme

### **POUR CES RAISONS, LES REPRESENTANTS DU COMITE CENTRAL DU PERSONNEL A LA COPAR ONT REJETE LE PROJET DANS SON ENTIERETE.**

Malgré cet avis négatif, la DG HR publiait maladroitemment, dès le lendemain, son appel à manifestation d'intérêt pour prendre part à un exercice pilote. Le grand nombre de collègues qui nous ont contactés nous révèle qu'une très large partie du personnel partage les réserves des syndicats à cette procédure fast-track.

Considérant qu'une réunion entre le Commissaire Oettinger et la représentation syndicale et statutaire de la Commission est programmée pour ce 12 juillet 2018.

Considérant que la politique de recrutement nécessite plusieurs améliorations dans plusieurs domaines différents :

- politique de recrutement à la Commission dominée par les procédures EPSO obsolètes avec des épreuves de présélections inadéquates;
- déséquilibres géographiques majeurs et problèmes d'attractivité des institutions pour certaines nationalités;
- déséquilibres femme/homme ;
- augmentation nette de l'âge du recrutement qui est maintenant supérieure à 35 ans, et ne permet pas une carrière complète;
- exploitation particulièrement difficile des listes de lauréats des concours AST-SC dont l'objectif est de recruter en tant que fonctionnaire des secrétaires et commis; la plupart des lauréats sont largement surqualifiés, certains alignant jusqu'à deux Masters.
- Chute des institutions européennes dans le ranking des meilleurs employeurs européens (Dans le baromètre des employeurs, les Institutions ont glissé à la 15ème place sur 20 juste avant IKEA et loin derrière Google, Apple, Volkswagen et BMW).

L'**Union Syndicale Fédérale** considère que la politique de recrutement doit être revue dans son ensemble et non par morcellement.

L'**Union Syndicale Fédérale** rejette la procédure pour Junior Professionnels telle que proposée par la DG HR, comme trop exclusive, ignorant les professionnels qualifiés déjà présents dans l'Institution.

Par ailleurs, l'**Union Syndicale Fédérale** rejette cette procédure pour son opacité, rappelant les doutes sur la procédure de sélection par « blue book », qui fait déjà l'objet d'une enquête de l'IDOC. L'approche proposée est une insulte à la transparence, à l'équité et au bon sens.

Il est également à noter que l'emploi de stagiaires « bluebook » n'est pas le fait de tous les services et se limite à deux lieux d'affectation de la Commission.

L'**Union Syndicale Fédérale** demande :

- A la Commission de geler la procédure lancée sans concertation avec les syndicats.
- Au Commissaire Oettinger de mettre ce point pour discussion à l'ordre du jour de la réunion programmée avec les représentants du personnel ce 12 juillet 2018.

**UNION SYNDICALE FEDERALE  
LUXEMBOURG**

Contact: [REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu](mailto:REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu)

[www.usf-Luxembourg.eu](http://www.usf-Luxembourg.eu)

